

# Avis public

**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

## **Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 371**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 14 janvier 2019, a adopté le règlement n° 371,

**AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES, AINSI QUE D'AUTRES TARIFS**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h15 et 16h00.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 21 JANVIER 2019**



**Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière**

## **CERTIFICAT de PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Saint-Siméon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 16h00 heures, le 21<sup>IÈME</sup> JOUR DE JANVIER 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>ème</sup> jour de janvier 2019.



**Marie-Claude Guérin  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière**

